



Guide d'utilisation du logo et mention PRIM

PRIM est un centre d'artistes qui se consacre à la recherche, à l'expérimentation et à la création indépendante des artistes, des collectifs et des organismes qui travaillent le son et l'image en mouvement sous toutes ses formes. Par conséquent, PRIM demande aux artistes indépendants et organismes artistiques qui bénéficient de son aide de le remercier et de lui offrir une visibilité reflétant l'importance de ce soutien, au même titre que les autres partenaires financiers publics ou privés. La mention de reconnaissance attendue par PRIM peut prendre plusieurs formes selon les outils de communication utilisés par les artistes ou les organismes. En général, il s'agit d'une insertion du logo de PRIM et/ou d'une mention écrite dans leur générique, leurs documents promotionnels, sur les réseaux sociaux et site Web s'il y a lieu.

Le logo de PRIM doit être inséré sur le site Web de l'artiste ou organisme, dans tous les imprimés liés aux activités financées (affiches, pochettes d'album, livrets, etc.) et dans le générique d'un film qui a bénéficié, en tout ou en partie, d'un soutien. L'utilisation du logo de PRIM par un individu ou un organisme n'ayant pas reçu la confirmation officielle d'un soutien est strictement défendue. Quels que soient le format et le domaine d'application envisagés, il faut toujours employer tels quels les modèles téléchargeables sur le site Web de PRIM. Aucune modification ne doit être apportée aux [fichiers téléchargés](#).

Générique

Si l'oeuvre comporte un générique de début et/ou de fin, PRIM demande que la mention «Réalisé avec le soutien de PRIM» ainsi que le logo de PRIM y soient inclus au début de chacun des génériques, selon un ordre décroissant de participation de tous les partenaires financiers du projet et avant la mention des télédiffuseurs.

Mention verbale

Dans le cas d'un générique exclusivement sonore, la mention «Réalisé avec le soutien de PRIM» doit être incluse de façon verbale.

Les artistes et organismes peuvent également accorder un crédit à PRIM sous forme de remerciements par une mention verbale lors d'une conférence de presse, d'un vernissage ou au début d'une présentation, à titre d'exemples.

Mention écrite

Dans le cas où son logo ne puisse pas être utilisé, PRIM demande alors qu'une mention écrite soit visible de façon distincte sur les génériques, les documents promotionnels, les communiqués de presse, les réseaux sociaux et la page Web de l'artiste ou l'organisme. Voici deux options de formulations selon le programme de soutien reçu :

Option 1

- PRIM - *Aide à la création*
- PRIM - *Doc à risque*
- PRIM - *Recherche et exploration*
- PRIM - *Aide à la diffusion*
- PRIM - *Aide aux organismes*

Option 2

- Réalisé avec le soutien du programme *Aide à la création* de PRIM.
- Réalisé avec le soutien du programme *Doc à risque* de PRIM.
- Réalisé avec le soutien du programme *Recherche et exploration* de PRIM.
- Réalisé avec le soutien du programme *Aide à la diffusion* de PRIM.
- Réalisé avec le soutien du programme *Aide aux organismes* de PRIM.

Si le projet a été créé dans le cadre d'une résidence, la mention écrite peut être formulée des deux façons suivantes :

- 1) PRIM - Résidence
- 2) Réalisé dans le cadre de la résidence *Nom de la résidence*.

Exemple : Réalisé dans le cadre de la résidence PRIM | Sporobole.